

Pas de deux autour des accommodements

par Colette St-Hilaire et Nicole Morf

J'habite le 450 et j'ai peur

Montréalaise de naissance et de cœur, je vis et je travaille dans ce que les méchantes langues — et j'en suis — appellent le 450. C'est d'ici que j'assiste au débat sur les accommodements raisonnables. C'est d'ici que parfois je pique des colères typiquement PC : je tolère mal les discours allant à l'encontre de mes valeurs interculturelles. Mais la plupart du temps, je suis plutôt découragée. Ou j'ai peur.

* * *

Ce débat sur les difficultés de vivre ensemble dans un contexte de pluralisme culturel, je l'ai commencé depuis un bon moment avec des étudiant-e-s de cégep, bien avant que les accommodements ne fassent la manchette. Et j'ai toujours appréhendé ces discussions. Année après année, je n'ai entendu que la même ritournelle : « *Ils sont les bienvenus, à condition qu'ils s'intègrent. À Rome, on fait comme les Romains. Qu'ils s'en aillent, s'ils ne sont pas contents. Nous, quand on va chez eux, on s'adapte ! (Ah oui ! Ça c'est bien connu.) On s'est battus pour nos valeurs, on ne va pas les mettre en péril. On est une société laïque (ça aussi, c'est connu...). Nous sommes tolérants, mais il ne faudrait pas qu'ils ambitionnent.* » Bien sûr, des voix dissidentes se font parfois entendre. Elles sont rarissimes. Si la dérive relativiste postmoderne vous inquiète, soyez rassurés : en plus de vingt ans de pratique, je n'en ai jamais vu la moindre manifestation.

Récemment, j'ai amené mes étudiant-e-s, via Internet, à Hérouxville. Ils ont bien ri devant la page d'accueil : une église, bien sûr. Ils ont ri aussi devant la naïveté des affirmations : « *Nous écoutons de la musique et nous buvons des boissons alcoolisées dans les lieux publics et privés, nous dansons et, vers la fin de l'année civile, nous décorons, individuellement ou collectivement, un sapin ou une épinette avec des boules et des lumières.* » Mais, quand vint le temps de débattre des questions de fond, la tendance s'est vite affirmée : le code de vie d'Hérouxville est une bonne chose, il donne un signal clair aux immigrants. Ils viennent ici, ils doivent accepter notre culture.

Syndrome du 450 ? Peut-être. Le politologue Jocelyn Létourneau¹ dit de la société québécoise qu'elle connaît des déphasages sociaux et spatiaux importants : au niveau de l'espace, il y a Montréal et il y a les autres. Les Montréalais vivent le métissage, les échanges, les rencontres ; ils s'en nourrissent, ils s'y transforment. Nous pourrions en déduire que les autres, ceux qui ne s'y sont jamais frottés, en ont peur. Ce serait vrai, et un peu court.

Mes étudiant-e-s ne sont pas des partisans de Le Pen. Les habitants d'Hérouxville non plus. Mais ils me font quand même peur.

* * *

Un texte circule en ce moment sur le net : une grand-mère, Johanne Chayer, y décrit le Québec de son enfance et de sa jeunesse. Elle se souvient du contrôle que l'Église exerçait sur nous : les cérémonies religieuses à répétition, les prières du matin au soir, le contrôle de la sexualité des femmes. Je me souviens aussi de tout cela. Je n'oublierai jamais ce petit matin de mon enfance, je devais avoir 7 ou 8 ans, alors que j'étais allée à la messe, seule, et que je m'étais soudainement rendu

¹ Jocelyn Létourneau, « Postnationalisme ? Rouvrir la question du Québec », *Cités*, n° 23, 2005.

compte que j'avais oublié de mettre mon foulard. J'étais dans une église la tête nue ! Prise de panique, j'avais quitté les lieux en courant et en pleurant. On m'aurait lapidée sur la place publique que j'aurais trouvé le châtiment mérité.

Oui, comme cette grand-mère, je me souviens. Je me dis que ces dérives religieuses intégristes ne sont pas bien loin derrière nous. Comment pouvons-nous les oublier et faire la leçon aux autres, comme si nous avions un long passé laïque et républicain ? Eh bien, non, ça n'est pas ce que conclut Madame Chayer. Elle se souvient et elle se dit que si nous avons été arriérés, nous ne le sommes plus. Et gare à ceux ou celles qui voudraient nous ramener en arrière. Pour elle, c'est tolérance zéro. Exit le voile, le kirpan, le turban, exit les accommodements !

Sans que leurs propos ne soient aussi outranciers, j'ai des collègues et des ami-e-s qui se souviennent un peu à la manière de cette grand-mère. Je sens chez eux un attachement profond aux valeurs de la modernité pour lesquelles ils ont combattu et un désir de défendre la culture québécoise dans sa spécificité. Et une méfiance profonde devant la multiplication des accommodements, particulièrement devant des discours qui réhabilitent le religieux.

* * *

C'est vrai qu'il y a un os dans cette affaire. La pérennité du fait français, l'affirmation nationale, la bataille de la culture, l'égalité des sexes, la raison, j'en suis. Je suis athée. Je suis un produit de la Révolution tranquille. La tradition ne m'émeut guère. Je me reconnais dans cette communauté que nous appelons la nation québécoise. Comme je me reconnais dans la communauté des femmes. Mais je sens le danger : cette modernité, ces communautés, je les sais largement imaginées ; elles n'ont aucun fondement ontologique. Leur définition, leur histoire, leurs frontières sont instables, changeantes. Mes communautés d'appartenance seront toujours insaisissables.

Cela ne m'empêche pas d'y croire. Je suis une femme, je suis québécoise. Pour exister, pour être un *Je*, je dois inventer les *Autres*. Ce faisant, je risque toujours l'enfermement. Mes communautés ne sont pas moins politiquement incontournables.

Nous sommes condamnés à l'identité et au politique. C'est ce que Françoise Collin appelle « le tragique du sujet » : pour exister, il doit s'affirmer, intervenir dans l'espace public, par la parole et par l'action ; et il doit en même temps se proclamer non-sujet, précaire, vagabond, sinon il risque le trop-plein de sujet, l'assujettissement identitaire². Pour vivre ensemble, nous avons besoin de balises certes ; nous avons besoin aussi de toujours les remettre en question.

À Montréal, on vit souvent, je crois, cet équilibre fragile. Dans les rencontres interculturelles, les identités se déstabilisent, s'ouvrent, se mêlent, au risque, oui, de la dissolution, du recul. Mais quel vertige, quel plaisir aussi ! Dans mon 450, je sens la crispation identitaire. J'ai peur des valeurs sûres et des identités bien campées, que ce soient celles de la modernité ou du Québec. Je redoute les vieux démons du Québec profond : la peur de l'étranger, le repli. J'ai peur de notre ignorance. J'aime l'idée d'une conscience vagabonde, d'une identité qui se met en péril. Le Québec empêtré dans ses accommodements raisonnables, tolérant parfois au point d'en être inquiétant, naïf ou ridicule, mêlé dans ses bricolages identitaires incertains, il me fait moins peur que l'autre.

J'habite le 514 et l'angélisme m'inquiète

Moi aussi, je suis athée et nationaliste. Mais pas québécoise de souche. Ni catholique de tradition. Québécoise d'adoption, Montréalaise de cœur, je vis dans un petit carré hyper

² Françoise Collin, « Praxis de la différence. Notes sur le tragique du sujet », *Les cahiers du GRIF*, n° 46, p. 125-143.

tolérant du 514 et je travaille beaucoup avec des femmes et des hommes du Sud. Et je suis sensible à leur étonnement, ébranlée par leur agacement : « *Mais comment acceptez-vous des choses comme ça chez vous ? Nous nous sommes battues pour ça et voilà que vous cautionnez et confortez les autorités ou les composantes les plus rétrogrades de nos sociétés.* »

C'est du 514 que je pique parfois mes colères contre les discours sur l'interculturalisme et les accommodements. Le discours d'ouverture militante que tu défends, Colette, me semble effectivement frôler l'angélisme ; j'y sentirais même des relents d'un certain discours des jeunesses chrétiennes, un peu boy-scout et ô ! combien moralisateur. Un discours immensément vertueux. Et la vertu m'agace et m'inquiète. Celle de gauche peut-être encore plus que celle de droite, car elle est beaucoup plus pernicieuse. Imparable : une interrogation sur le kirpan ou le voile à l'école, et ça y est — on fait le lit de Mario Dumont et des Chevaliers de Colomb...

* * *

Il y aurait donc deux tendances, deux Québec. Le Québec du 450 et au-delà, celui de l'ignorance de l'Autre, de la crispation identitaire et du repli sur soi ; bref, celui qui nous déprime et qui vient de faire un pont d'or à notre Sarko national. De l'autre, on aurait le Québec — en fait le Montréal — du 514, celui qu'on bichonne : bricoleur de solutions maison, ouvert et tolérant. Celui qui a presque porté Amir Khadir jusqu'à l'Assemblée nationale. Ce Québec accommodant jusqu'à frôler le ridicule et l'oubli de soi. D'après le 450 en tout cas.

Cela me semble un peu court comme analyse, mais... il y a un fond de vrai dont il faut au moins prendre acte et on n'a pas le choix de s'interroger sur ce qu'on fait avec ça.

Si on reprend le cas de la grand-mère, Madame Chayer, qui ose dire « je me souviens »... tu écris :

Ces dérives religieuses intégristes ne sont pas bien loin derrière nous. Comment pouvons-nous les oublier et faire la leçon aux

autres (...) ? Pour elle, c'est tolérance zéro. Exit le voile, le kirpan, le turban, exit les accommodements.

Exit les accommodements ? Mais non... Exit la tolérance vis-à-vis d'une intolérance sociale sous vernis religieux. Moi, dans un sens, je la comprends et je la soutiens cette « grand-mère ». Même si je n'ai pas partagé son expérience de la dérive intégriste version Grande noirceur. C'est justement parce que c'est encore là, tout frais, cette chose qui s'apparente à un traumatisme collectif — pour les femmes en tous cas — qu'elle peut [qu'elle *doit* ?] se permettre sa radicale opposition, sa peur, sa tolérance zéro. C'est un peu facile de dire qu'elle s'érige en donneuse de leçons... Est-ce qu'on ne pourrait pas suggérer plutôt qu'elle tente, du haut de son expérience à elle et de ses soixante ans (et non du haut d'une prétendue culture supérieure), de mettre en garde ses consœurs plus jeunes et plus naïves, contre le grand méchant loup dont on garde encore le souvenir palpable : le fondamentalisme religieux qui assigne leur place aux femmes. Mais aussi aux pauvres, aux homosexuels, aux communistes, aux Juifs, bref, aux « déviants » de toutes sortes.

On s'est toujours reproché, au Québec, de ne pas apprendre de nos erreurs passées, de faire *tabula rasa* tous les vingt ans, de mépriser l'expérience et la réflexion sur l'expérience. Pourquoi faire un procès d'intention à Madame Chayer ? Pourquoi lui reprocher de vouloir être fidèle à ses idéaux, à ses luttes et à ses victoires ?

La comparaison est un peu pernicieuse, mais imaginons la situation suivante : celle d'une femme, violentée jusqu'il y a peu par son mari, qui ne supporterait plus la moindre expression de violence masculine à l'égard d'une femme. Cette femme reçoit des amis à souper et elle a aussi invité un jeune collègue et sa femme. Le collègue se met à enguirlander sa femme. Elle le somme de changer de ton, ou sinon, c'est la porte. Et elle met publiquement en garde la jeune épouse contre les signes avant-coureurs d'une autre violence, des

risques que ça dégénère... Bien sûr, elle ne se mêlerait pas de ses affaires... Bien sûr, elle n'a pas de leçon à donner, elle qui a subi la violence pendant vingt ans. Mais serait-on vraiment en droit de lui reprocher son intrusion ? Devrait-on pour autant la traiter de « donneuse de leçon » ? Lui enlever la parole sous prétexte qu'elle a été battue et qu'elle n'aurait donc pas un long passé de femme émancipée ? Pour moi, elle a certainement autant de légitimité que l'universitaire bon teint qui aligne plein de statistiques sur l'évolution de la violence faite aux femmes selon les tranches d'âge...

* * *

J'ai, il est vrai, une méfiance profonde envers les discours qui réhabilitent le religieux. D'autant plus que la religion a souvent peu à voir avec les comportements en cause, qu'elle ne sert qu'à justifier une tradition sociale ou culturelle.

Mais je passe de la méfiance à l'hostilité lorsque ces discours religieux attaquent ce que je considère comme du « non-négociable », ici, dans cette société historique et concrète qu'est le Québec du XXI^e siècle. Et dans ce non-négociable, il y a en particulier la question de la place des femmes et de la nature des rapports entre hommes et femmes.

La position « intercommunitariste pc » en faveur d'une ouverture musclée vis-à-vis des communautés culturelles serait pour moi difficilement contestable, si ce n'était du fait religieux qui alimente beaucoup de revendications identitaires sur les accommodements raisonnables, et par conséquent de l'intrusion radicale du religieux dans les questions de genre. Il est vrai que la communauté québécoise n'a rien d'ontologique et que ses contours doivent pouvoir être mobiles, malléables. C'est vrai également de la communauté des femmes, d'une certaine façon. Mais pour ce qui est des rapports entre hommes et femmes, pour moi il y a là quelque chose de non négociable, une espèce d'intouchable — géographique et historique à tout le moins. Quand je sens cet aspect contesté, atta-

qué, c'est comme si on s'introduisait dans l'intimité de cette société, comme si on menaçait son intégrité physique. Et je trouve alors non seulement légitime mais essentiel que cette société se défende... Et sans honte. Même si on est encore novice en matière de laïcité et de démocratie...

Tu nous parles, Colette, d'identité vagabonde et de balises à toujours requestionner pour éviter l'assujettissement identitaire, le trop-plein de sujet. Oui, je suis sensible à l'argument. Mais il faut que ce soit vrai tout autant pour les « non de souche » que pour les « de souche ». Pour les femmes autant que pour les hommes. Si les accommodements raisonnables et l'apprentissage du vivre ensemble sont bien affaire de délibération, s'ils sont un encouragement à la souplesse et au métissage culturel et social, encore faut-il que cela se passe dans les deux sens et de façon réaliste et « clairvoyante ». Que faisons-nous avec le fait que les requérants d'accommodements raisonnables soient souvent les représentants des factions les plus conservatrices, doctrinaires et fondamentalistes de leur communauté culturelle d'origine ? Doit-on rester sourd au fait que des groupes nous demandent d'être moins ouverts et tolérants face à certaines de leurs « élites » ? Comment penses-tu que se sentent certaines femmes musulmanes canadiennes, alors que la magistrature ontarienne par exemple, a presque accepté de déléguer une partie de ses pouvoirs à un tribunal islamique pour ce qui est des « affaires de famille »... ? Elles se sentent trahies par leur pays d'adoption. Et elles ont raison !

Essayons d'imaginer comment se déroulerait un débat sur les accommodements raisonnables qui n'aurait pas l'argument religieux dans son tiroir. Tout serait tout à coup beaucoup plus simple, il me semble. Et la majorité des accommodements se vivraient bien — ils donneraient certainement lieu à des débats sereins et ouverts sur ce qu'il est ou non raisonnable d'accorder comme droit individuel et exceptionnel à

quelqu'un qui a telle ou telle raison de... etc. Il y aurait là un débat démocratique très sain.

Mais il ne se vit pas comme ça actuellement, en raison d'après moi du fait religieux qui pervertit le débat. Alors la vraie question devient : est-ce que le Québec accepte de changer la place du fait religieux dans la société et ses institutions pour accommoder certaines composantes de sa population ? Pour moi, l'accommodement serait ici clairement déraisonnable. Il va au-delà du seuil du négociable — non pas d'un point de vue ontologique mais dans la perspective historique, qui est celle justement d'une société qui vient à peine de se libérer de la chape de plomb religieuse.

Une dernière remarque en terminant. Tu dis redouter les vieux démons du Québec profond : la peur de l'étranger, le repli, l'ignorance. Et c'est pour cela que tu plaides pour cette ouverture musclée à l'autre... Je m'interroge vraiment si c'est la bonne façon de faire. Je crains, quant à moi, que cette position amène de l'eau au moulin du repli et des discours à relents xénophobes. Il est banal de dire que le Québec s'est constitué et se vit encore fondamentalement comme une culture vulnérable, menacée, et que dans ce contexte national ou continental vécu comme hostile, il ne sait pas encore très bien comment faire en sorte que le métissage participe du renforcement de la culture et de la société québécoises et comment éviter qu'il constitue au contraire un facteur supplémentaire de sa vulnérabilité et de sa dilution.

Sauf pour une petite fraction du 514, le débat autour des accommodements se vit sur ce fond d'inquiétude et il serait irresponsable d'après moi de culpabiliser ou mépriser les gens qui osent s'interroger publiquement : « Jusqu'où nous sentons-nous à l'aise, ou en sécurité, pour mettre en jeu les façons d'être et les modes de vie d'une société qui se sent toujours et encore menacée dans ses assises — réelles ou imaginaires ? » De ce point de vue-là, le Québec profond est un peu « peureux », effarouché, prompt à se sentir méprisé

ou « tassé » par les cultures qui se vivent comme fortes, voire triomphantes, mais qui jouent la carte de la culture minoritaire, opprimée, victime.

Il est vrai qu'en dehors du 514, des « autres » qui ne soient pas des « anglos » le Québec en connaît peu. Eh bien, il faut en tenir compte, il faut ouvrir le dialogue avec ce « Québec profond », travailler en douceur à un bon arrimage, à un métissage réussi avec les différentes composantes plus récentes de cette société en devenir. En douceur pour tous, 450 et banlieusards à tendance xénophobe compris... Sinon on se retrouvera bien vite avec un gouvernement adéquate majoritaire qui mettra au placard la loi sur les accommodements raisonnables. Et si le seuil du « raisonnable » s'abaisse dès qu'on franchit les frontières du Plateau ou la barrière des 35 ans, que faire d'autre sinon en tenir compte et en débattre ?

Il y a là une responsabilité importante du 1/10^e du 514 – celui qui se sent tout à fait ouvert aux autres et aux accommodements : celle de faire s'élargir l'ouverture du Québec profond – dans le respect et sans mépris. Une fonction de pédagogie au sens propre. Et il y a une responsabilité tout aussi importante à assumer pour les requérants d'accommodements : s'interroger sur ce qui contribue à élargir l'ouverture du Québec et identifier ce qui au contraire renforce la crispation identitaire et risque donc de faire reculer pour tout le monde le seuil du raisonnable et la possibilité de s'accommoder les uns aux autres. Une société pluraliste et non raciste, ça se *construit*, et ça se construit à plusieurs.

Le 450 (suite)

Angélique, vertueuse, chrétienne ? Parce que je prône une approche résolument interculturelle et que je crains une dérive identitaire au Québec ? Possible. Mais je crois que ma posture dans ce débat vient aussi d'une autre source : ma conviction, puisée chez Foucault notamment, que le rôle de

l'intellectuel est de se déprendre de soi. Pour moi, qui suis « de souche », cela suppose de surveiller de près le nationalisme étroit, de débusquer ses manifestations dans le débat politique.

Et j'en vois plusieurs à l'œuvre dans le débat sur les accommodements raisonnables. Les élections du 26 mars dernier ont mis au jour une fracture dans la société québécoise : dans les régions et dans le 450, on a vu se lever une vague néo-conservatrice. Je ne la réduirai pas à un réveil du Québec profond. Elle s'alimente de toute évidence à plusieurs sources : une insatisfaction devant des situations économiques désastreuses, une impuissance devant une société technologique qui exclut des milliers de travailleurs, une fissure du tissu social qui fait regretter la bonne vieille famille traditionnelle, des charges fiscales lourdes qui réveillent des tendances conservatrices dans les classes moyennes. Ces frustrations légitimes ouvrent la voie à un repli identitaire. Mario Dumont n'a-t-il pas un peu fait son lit avec les hauts cris poussés par les médias sur quelques accommodements *déraisonnables* ?

La revue *L'Actualité* vient d'ailleurs de publier les données d'un sondage qui atteste de ce repli : les Québécois craignent d'être mis en minorité et prônent l'assimilation des immigrants, et ce, bien davantage que les habitants des autres provinces (80 % contre 44 %)³.

Bien sûr, le Québec est objectivement fragile et minoritaire, et, en ce sens, la menace d'assimilation pèse toujours. On ne peut pas constamment jeter la pierre aux Québécois frileux, il faut aussi chercher à comprendre. Un peu de pédagogie s'impose dans ce débat, si nous voulons aller quelque part, j'en conviens. Cela, Nicole, tu l'exprimes très bien.

³ Sondage Crop-Radio-Canada-L'Actualité, *L'actualité*, 1^{er} mai 2007, p. 41. La marge d'erreur de cette enquête est assez élevée (4 % au Québec et 5 % ailleurs), mais l'écart est beaucoup trop grand pour être attribué seulement à cette marge d'erreur.

J'ajouterais cependant ceci : le Québec a changé. À l'ère de la mondialisation, alors que les États-nations perdent quelque peu de leur souveraineté, les petites nations voient s'ouvrir devant elles de nouvelles possibilités. C'est l'hypothèse de certains chercheurs⁴, une hypothèse qui mérite d'être approfondie et débattue car, si elle est démontrée, il devient nécessaire de nuancer des analyses fondées sur l'oppression nationale.

Reste le point central de ton argument : la réhabilitation du religieux. À court terme, ce danger m'apparaît moins imminent qu'à toi, et qu'à une majorité de Québécois si j'en crois l'enquête citée précédemment (55 % des Québécois souhaitent que toutes les demandes religieuses soient refusées). Je dois dire que je suis infiniment sceptique devant la montée de cet argument laïque dans mon milieu. Je pense qu'il sert souvent de paravent à des arguments assimilationnistes qui n'osent plus s'exprimer (à cause d'une certaine rectitude politique ?). Mais cette situation est peut-être en train de changer, merci Mario, ce qui permettra au débat de se faire.

La question de fond que tu soulèves demeure : le religieux est-il compatible avec la vie démocratique, avec l'égalité des sexes, avec la liberté ? Autrefois, j'aurais répondu « non » sans la moindre hésitation. La religion, c'était la réaction. Elle l'a été souvent, mais ce fait épuise-t-il la question ? La religion a aussi inspiré des révolutionnaires, en Amérique latine notamment. Et notre société a fait de la liberté religieuse un droit fondamental protégé par les chartes des droits. Ne devons-nous pas en tenir compte ?

Les questions religieuses sont au cœur du débat sur les accommodements raisonnables, particulièrement celles qui concernent les droits des femmes, qui t'inquiètent au premier

⁴ Stéphane Paquin, *La revanche des petites nations*, Montréal, Boréal, 2002 ; Jocelyn Maclure, « La nation et le nationalisme en profonde mutation », dans Roch Côté, *Québec 2002*, Montréal, Fides, 2001, p. 5-10.

chef, Nicole. Je tiens aussi à vivre dans une société laïque ; je ne crois pas que le Québec soit à ce chapitre très menacé en ce moment. D'abord le mouvement des femmes veille au grain. Ensuite, les intégristes sont bien minoritaires. Il y a près de six millions de catholiques au Québec, et très peu sont intégristes ; il y a environ 100 000 musulmans et 90 000 juifs, et la vaste majorité d'entre eux sont des démocrates qui n'ont rien à voir avec l'intégrisme.

Reste à préciser ce que seront les contours de la laïcité à la québécoise. Le débat sur les accommodements nous permettra de faire le tour de la question, d'en discuter, et peut-être de faire tomber certaines craintes de part et d'autre. Il y a bien sûr des ajustements à faire, des balises à établir : doit-on ou non accorder des locaux de prière ? Doit-on continuer à permettre le port du voile, du kirpan, du turban à l'école ? Ces décisions ne doivent plus reposer sur les épaules des individus ni se retrouver devant les tribunaux chaque fois que la situation se présente. Ce sont des choix politiques.

Mais, au total, le modèle d'intégration actuel est-il si mauvais ? Avec la loi 101 et la charte des droits, n'avons-nous pas trouvé un équilibre ? Les accommodements faits depuis quelques années ont dessiné un modèle d'intégration basé sur la défense des droits collectifs des Québécois et des droits individuels des membres des minorités culturelles, dans le cadre d'une laïcité souple, c'est-à-dire ouverte à l'expression *raisonnable* des différences religieuses et culturelles. Je continue de penser que c'est là une bonne façon de vivre ensemble.

514 (suite)

6 millions de catholiques, 100 000 musulmans et 90 000 juifs – en grande majorité non fondamentalistes. Oui, d'accord, mais justement ! D'autant plus ! La grande majorité des musulmans ne veut peut-être pas des accommodements raisonnables tels que les revendiquent certains groupes en leur

nom. La grande majorité des Juifs de Montréal est probablement en désaccord avec l'initiative de l'Hôpital juif de réadaptation à Laval d'imposer les restrictions alimentaires de la pâque juive à l'ensemble des patients et visiteurs de l'hôpital. Comme je pense que la majorité des catholiques ne sont pas en accord avec le fait que, jusqu'il y a peu, chaque assemblée du conseil municipal de Laval s'ouvrait avec des dévotions et des prières qui nous replongent dans *Les belles histoires des pays d'en haut*.

Mais justement, au nom de quoi continuerait-on ces pratiques pour une poignée de grenouilles de bénitier, pour quelques rabbins ou imams zélés ? Moi, que veux-tu, je suis méfiante. Que ce soit du côté des commissaires scolaires, des conseillers municipaux, des gestionnaires d'hôpitaux, des imams, des curés ou des rabbins – je les soupçonne toujours de vouloir non pas tant nous faire revenir en arrière, mais plutôt arriver ailleurs que là où on veut. La laïcité ouverte, souple, je veux bien... mais si on peut débattre de ses contours avec les démocrates. Avec ceux qui désirent également développer une vision souple, ouverte de leur insertion au Québec.

Ce qui me semble quand même faire problème, c'est lorsque la séparation entre religion et vie publique ou étatique est contestée, notamment par ceux qui se disent les porte-parole de la communauté musulmane. Or cette séparation me semble malgré tout représenter un des fondements de notre société, non ? Tu serais prête à négocier des aspects de cette séparation, au nom d'une certaine spiritualité qui renaît et qui n'est pas que négative ? Pour moi, ça sonne « Danger ! Danger ! »...

Au nom de quoi décrétons-nous que ce sont ces activistes qui sont effectivement les représentants de ces communautés religio-culturelles ? Et si c'était simplement ceux qui parlent le plus fort ? Certainement pas des femmes en tous les cas... Tu as des « minorités culturelles » une vision qui me semble

trop monolithique, alors que ces communautés sont constituées d'hommes et de femmes, de factions plus ou moins démocratiques, plus ou moins à droite ou à gauche, plus ou moins ci et ça...

Je continuerai cette discussion à partir de deux cas. L'un réel, l'autre de fiction. Tous deux tournant autour de la question des femmes et tous deux sous vernis religieux.

Le premier cas, je l'ai déjà évoqué : c'est celui de la magistrature ontarienne qui a presque cautionné l'instauration d'un tribunal islamique de la famille, d'un arbitrage religieux où la charia aurait tranché les questions de droit familial.

C'est en arguant de la multiculturalité canadienne que l'avocat torontois Mumtaz Ali avait tenté, en 2003, de faire reconnaître de façon officielle l'instauration de tribunaux basés sur la charia pour traiter de droit familial⁵, sous couvert de l'Institut islamique sur la justice civile. Il s'appuyait pour ce faire sur la Loi sur l'arbitrage de l'Ontario, instituée en 1991, qui permettait de régler des différends hors des cours de droit civil. Il arguait également que les communautés juives pouvaient bénéficier pour leur part de tribunaux d'arbitrage rabbiniques depuis longtemps. Sauf que l'*Arbitration Act* avait été conçu au départ pour régler hors cours des litiges *commerciaux* – pour lesquels on marche rarement sur les mêmes platebandes que la Constitution ou la Charte. Mais à partir du moment où on l'invoque aussi pour régler des questions de droit familial, rien ne l'interdisant dans la loi, il est certain que l'enjeu change complètement de nature.

Le Conseil des musulmans de Montréal était en faveur du mouvement. Les femmes musulmanes, du moins celles regroupées dans le Conseil canadien des femmes musulmanes, s'y opposaient. Mais ce ne sont pas seulement les femmes qui

⁵ Sur cette question, voir le dossier très fouillé réalisé par Danielle Stanton : « La charia au Canada - Une menace pour les musulmanes ? », publié dans *La Gazette des femmes*, vol. 26, n° 3, novembre-décembre 2004, p. 12-18.

luttaient contre le projet. Le Congrès musulman canadien également.

Tout musulman sensé est contre l'instauration d'un tel tribunal. Quelle est l'idée d'avoir une justice à deux vitesses, une pour les musulmans et une pour les autres Canadiens ? C'est comme si vous, au Québec, deviez retourner au temps où le premier ministre Maurice Duplessis et l'Église marchaient main dans la main. Ce serait un recul épouvantable.

Tarek Fatah, président du Congrès musulman canadien

Laisser l'islam se développer en marge du système de justice canadien serait de la folie pure.

Homa Harjomand⁶

Je ne veux même pas en discuter : la charia pour moi, c'est non. J'ai émigré au Canada pour ne plus être soumise à cette putain de loi islamique complètement archaïque. Que des intégristes tentent de l'imposer ici relève du cauchemar. Je ne peux pas croire que le Canada accédera à leur demande.

Leila⁷

Comme l'ont souligné certains analystes, accéder à cette requête aurait signifié pour le Canada contrevenir aux engagements et traités internationaux signés, notamment la Convention sur les droits civils et politiques. Ariane Brunet, coordonnatrice sur le droit des femmes à Droit et démocratie, indiquait ainsi que le comité chargé de l'application de cette convention ne s'y est pas trompé, en précisant dans sa recommandation n° 28 que :

En aucun cas, on ne peut utiliser des questions comme la tradition, des considérations religieuses ou la coutume pour se soustraire à notre obligation d'éliminer la violence faite aux femmes ou la discrimination à l'égard des femmes⁸.

⁶ Torontoise d'origine iranienne à la tête d'une pétition internationale pour dénoncer le projet de tribunaux.

⁷ Musulmane d'origine marocaine, 33 ans, installée depuis six ans au Québec.

⁸ Droits et démocratie, *L'arbitrage religieux en droit de la famille peut contrevenir aux obligations internationales du Canada*.
[www.dd-rd.ca/francais/commdoc/communiqués/sharia.html]

Elle faisait remarquer que, si le projet de tribunaux islamiques voyait le jour, cela signifierait que la Charte était en train de se retourner contre ses objectifs initiaux. Comme quoi, du juridique au politique...

Cela ne s'est finalement pas fait, malgré un rapport plutôt favorable de Marion Boyd, ancienne procureure générale de l'Ontario, à qui le gouvernement provincial avait demandé de se prononcer sur la question. Dans son rapport déposé en décembre 2004, celle-ci concluait que le fait que la loi sur l'arbitrage permettait « qu'un arbitre applique le droit islamique lors de litiges tels la dissolution du patrimoine familial, la garde des enfants et les questions d'héritage – n'était pas discriminatoire envers les femmes⁹ » (!) et recommandait de « modifier la loi provinciale sur l'arbitrage pour autoriser et encadrer l'arbitrage religieux en vertu de la charia, de la même façon que la province permet l'arbitrage aux chrétiens et aux juifs¹⁰ ». Ce sont probablement (espérons-le !) des questions très techniques et des considérations essentiellement juridiques qui ont motivé cet avis et cette recommandation. Mais venant d'une femme et d'une néo-démocrate – faut le faire, quand même ! Est-ce que la rectitude politique n'aurait pas encore frappé... ? Toujours est-il qu'il aura fallu presque deux ans pour que, devant le tollé de protestations pancanadien, qui commençait à s'étendre à l'Europe, le premier ministre ontarien se décide à trancher la question en septembre 2005 et à décréter l'interdiction de l'arbitrage religieux qui « menaçait notre terrain commun ».

Pour revenir à notre débat, il me semble donc qu'on ne peut pas faire comme si c'était le fait de la majorité des musulmans de revendiquer un système parallèle de justice, en matière d'arbitrage familial ou d'autres revendications collectives du même ordre. On ne peut ignorer les clivages qui tra-

⁹ Renée Larochelle, « La charia au Canada », *Au fil des événements*, Université Laval, 10 mars 2005.

¹⁰ « L'Ontario rejette la charia », *Le Devoir*, 12 septembre 2005.

versent les communautés culturelles et, sans s'en rendre compte ou sans le dire, prendre en fait partie pour l'une de ses factions en la reconnaissant par défaut comme l'interlocuteur légitime de l'ensemble de ses commettants.

Soit dit en passant, on n'est pas du tout ici sur le terrain des accommodements raisonnables, qui visent si j'ai bien compris à éviter des *discriminations* en autorisant certaines dérogations *individuelles*. Dans cette tentation ontarienne à propos des tribunaux islamiques, nous sommes en plein « multiculturalisme » où des tribunaux s'interrogent sur l'étendue de droits *collectifs* à consentir à des communautés pour *préserver* une spécificité culturelle — définie on ne sait où par on ne sait qui... et ce, même si elle est discriminatoire pour les femmes, ne l'oublions pas. C'est quand même grave, non, qu'il ait fallu deux ans et une immense mobilisation des femmes pour qu'on soit capable d'arrêter la machine ?

Et même s'il y avait unanimité sur la question dans la communauté musulmane canadienne, même si les femmes n'étaient pas directement menacées, devrait-on pour autant accéder à une revendication de ce type ? Est-ce que cela correspondrait à une avancée au niveau du vivre ensemble et de la tolérance ? Je suis loin d'en être sûre. Comme le souligne la juriste Pascale Fournier, qui pourtant croit possible une interprétation progressiste de la charia, qui pourtant dénonce l'arrogance culturelle de la justice laïque à la française, il y a quelque chose de très paradoxal et ambigu dans cette ouverture. Le multiculturalisme à l'ontarienne peut correspondre, sous des apparences de tolérance et d'ouverture, à une fermeture à l'autre :

C'est comme si l'État disait à l'Autre, à l'étranger : "Tu es trop différent. Désormais, nous vivrons en parallèle. Fais ce que tu veux, je m'en lave les mains." Contre toute apparence, le multi-

culturalisme peut aussi être une façon bien commode de se fermer aux autres¹¹.

Il faudrait donc plutôt éduquer les juges pour que leurs décisions soient sensibles aux spécificités culturelles susceptibles d'intervenir dans certains cas et qu'ils soient outillés pour prendre des décisions en fonction de celles-ci mais aussi en fonction des droits reconnus à l'ensemble des Canadiens. Mais aussi éduquer les femmes sur leurs droits et avoir une position et un message clairs sur leurs droits. Faire en sorte que le système de justice devienne plus inclusif et éviter à tout prix de cautionner le développement de réseaux parallèles.

C'est vrai qu'on a su jusqu'ici garder un certain équilibre pragmatique avec les différentes communautés culturelles qui se côtoient au Québec. C'est vrai que la politique d'assimilation à la française est un échec. C'est vrai que lorsque tu présentes notre modèle d'intégration comme un jeu réussi d'équilibre entre la défense des droits collectifs des Québécois (loi 101) et celui des droits individuels des minorités culturelles et religieuses (loi sur les accommodements raisonnables) – tout cela sonne bien et donne un certain espoir. Mais le risque demeure élevé de glisser vers le multiculturalisme et la protection des droits *collectifs* des minorités au nom de leur *spécificité culturelle et religieuse*, sans qu'une discrimination véritable soit à l'origine de la requête. Et, à partir de là, toutes les dérives deviennent possibles, me semble-t-il.

Dans le débat indispensable et inévitable sur le « vivre ensemble », et notamment sur la place du religieux dans notre société, il faudra bien sûr rester pragmatiques, comme tu le soulignes avec raison. Mais il faudra tout autant rester vigilants sur les risques de dérive. La question des rapports hommes-femmes me semble en général un très bon baromètre.

¹¹ *La Gazette des femmes, op. cit.*

tre de la qualité du « vivre ensemble » et un très bon garde-fou contre les dérapages « multiculturalistes ».

Le deuxième cas en est un de fiction, présenté dans les *Annales* de l'Institut Trempet, il y a quelques années, à propos du débat entre éthique et politique¹². Je me permets de le retranscrire presque in extenso, avec la permission de l'auteur, il va sans dire... C'est un bon exemple d'un choix politique et pragmatique. Pas facile, mais... y a-t-il d'autres suggestions raisonnables ? À méditer...

Disons, donc, qu'une famille tchadienne s'installe à St-Ouin-Ouin les Becquets...

(...) Soit « A » la culture d'un groupe musulman qui pratique l'excision et « B » la culture d'un village québécois, habité pratiquement seulement par des francophones d'origine catholique, où l'excision est considérée comme une mutilation monstrueuse.

Supposez qu'une famille de culture « A » vienne habiter dans le village québécois et que, dans la famille, il y ait une fille de deux ans qui doit (doit, selon la culture « B ») être excisée.

Des représentants du village essayent inutilement de convaincre la famille immigrée que ce qu'ils veulent faire est non seulement contraire à la loi québécoise, mais aussi contraire à toutes les valeurs de leur propre culture. Que faire, d'un côté et de l'autre de la barricade ? Je dis bien d'un côté et de l'autre car trop souvent dans les milieux « ouverts »¹³ on oublie que si les Québécois doivent apprendre à accepter la culture des autres, les autres aussi doivent apprendre à accepter la culture québécoise. Que faire ? Chercher un principe plus général auquel faire appel ? Impossible. On est déjà aux sources de l'éthique (individus, communauté, corps, torture, enfance, etc.) à moins que, de manière hyper naïve, on ne croie qu'il existe un principe unique

¹² *Annales*, 4 mai 2002, [http://www.trempet.uqam.ca/Annales/IndexFilsDuTemps2002.htm].

¹³ Les milieux fascistes qui refusent en bloc les cultures venant d'ailleurs ne méritent pas d'être considérés.

duquel tout provient. Essayons donc de voir « politiquement » comment on pourrait régler le conflit.

Démocratiquement en comptant les gens pour et les gens contre l'excision ? Cette solution n'est qu'une manière hypocrite de laisser gagner les villageois.

En mettant en prison le père et la mère s'ils le font ? Inutile de souligner les impacts d'un mal qui s'ajoute au mal sur la petite fille.

En demandant aux villageois de faire un effort pour accepter la diversité ? Mais, où s'arrêter dans cette acceptation ? Peut-on renoncer à tous les principes et maintenir celui de la « diversité » en maître incontesté ?

Etc.

Il est clair qu'il est inutile de faire semblant de choisir rationnellement : le choix, comme tout choix qui n'est pas déterminé à l'avance, sera fondé sur les préjugés, les intérêts, les humeurs... sera arbitraire. Mais qu'est-ce qu'« arbitraire » sinon un synonyme de politique ?

Je vais donner ma réponse, ma réponse personnelle, subjective, arbitraire, etc. : il faut empêcher qu'on torture la fillette et, si les parents le font quand même, on les renvoie dans leur pays d'origine où, probablement, pour la petite fille, la vie sera plus facile (je souhaite bien sûr que la vie des parents, par contre, soit plus dure). Si j'étais au village, il ne me resterait plus qu'à tâcher de convaincre les gens de la justesse de mon choix, chose certes plus facile que d'essayer de convaincre la famille d'exciseurs. Le principe derrière mon choix ? Je ne sais pas s'il y en a un ou des centaines mais, si je devais résumer, je dirais que, quand un nœud est trop dur, on s'en défait comme nous l'enseigna Alexandre.